



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 3 décembre 2018 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 14 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

486-2018

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE:

Bons Coups : Messieurs Claude Boisvert et Yvan Couture pompiers
Madame Annie Archambault, romancière

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 2018

Annexe 2.1

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 3 décembre 2018

Annexe 3.1

3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 30 novembre 2018

Annexe 3.2

3.3 Déclarations des intérêts pécuniaires – Dépôt des formulaires

Annexe 3.3

3.4 PG Solutions – Renouvellement des licences 2019 –Autorisation

Annexe 3.4

3.5 Ultima Assurances – Autorisation de renouvellement – 2019

Annexe 3.5

3.6 Karine Thibault – Mandat de gestion des matières résiduelles – Autorisation de paiement

Annexe 3.6

3.7 OMH Danville – Budget révisé - Acceptation

Annexe 3.7



No de résolution
ou annotation

- 3.8 Office Municipal d'Habitation des Sources – Délivrance des lettres patentes – 1^{er} janvier 2019 **Annexe 3.8**
3.9 Facture 4FD000299 – Incendie dans un véhicule en 2009 – Annulation **Annexe 3.9**

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

- 4.1 Règlement numéro 194-2018 établissant le mode de publication des avis publics de la Ville de Danville – Avis de motion **Annexe 4.1**
4.2 Théâtre Effet V Inc. – Ateliers interactifs **Annexe 4.2**
4.3 Demande location – Boutique achat or et argent **Annexe 4.3**

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable – Autorisation de demande de prix et de dépôt d'une demande d'aide financière
6.2 Eaux secours – Demande de reconnaissance au droit de l'eau **Annexe 6.1**
6.3 Avis législatif – Rejets d'effluents des installations de traitement des eaux potables – Loi sur les pêches – Information **Annexe 6.2**

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

8.0 SERVICE INCENDIE

- 8.1 Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres – Autorisation de dépôt de demande d'aide financière – Volet 1 et Volet 2 **Annexe 8.1**
8.2 SUMI – Planche de sauvetage gonflable – Autorisation d'achat **Annexe 8.2**
8.3 Rapport Incendie – novembre 2018 **Annexe 8.3**
8.4 Compilation des interventions 2017-2018 **Annexe 8.4**

9.0 DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Demande de soutien aux Cercles des fermières – ville de Mirabel **Annexe 9.1**
9.2 Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Fiesta de Noël **Annexe 9.2**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

10.0 CORRESPONDANCE

- 10.1 Proportion médiane et facteur comparatif – Rôle d'évaluation foncière – Exercice 2019 – Information **Annexe 10.1**
10.2 Projet de loi 122 – Abolition des référendums – Peu de preneurs **Annexe 10.2**
10.3 Commission municipale du Québec – Nouveau mandat de vérification et d'optimisation des ressources **Annexe 10.3**
10.4 Fondation du CSSS des Sources – Contribution du dîner du maire
10.5 Villes et Villages en santé – Trousse d'outils – Municipalité rurale et pauvreté – Présentation **Annexe 10.5**
10.6 Carrefour Action municipale et famille – Observatoire des tout-petits – Information **Annexe 10.6**
10.7 CPTAQ – Avis de dossier incomplet – Information **Annexe 10.7**
10.8 CPTAQ – Autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles – Lot 4 079 066 **Annexe 10.8**

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

- 11.1 Rapport de monsieur Simon Chênevert **Annexe 11.1**
11.2 Rapport de monsieur Michel Plourde **Annexe 11.2**
11.3 Rapport de monsieur Daniel Pitre **Annexe 11.3**
11.4 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne **Annexe 11.4**
11.5 Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche **Annexe 11.5**
11.6 Rapport de madame Ginette Pinard **Annexe 11.6**
11.7 Rapport de madame Nathalie Boissé **Annexe 11.7**

12.0 VARIA

13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR


- 13.1 Prochaine assemblée : 17 décembre 2018 – Dépôt du Budget, si possible.
13.2 Activités du Carnaval des Glaces de Danville (25-26-27 janvier - Tournoi de Hockey, 19 janvier - Tournoi de crible, 20 janvier – Journée des aînées, 25 janvier – Journée des jeunes, parade de 4 roues, diner Hot dog et gala de lutte, 27 janvier – Match d'improvisation, 1^{er} février – Pièce Toc Toc et 2 février – Couronnement de la reine et souper avec soirée dansante
13.3 Chevaliers de Colomb – Guignolée – 13 décembre 2018 à 13 heures – Invitation pour les élus


QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)


MOT DE FERMETURE


LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres du conseil décrètent que le point 12.0 Varia demeure ouvert jusqu'à la fin de la réunion.

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p align="center"><u>BONS COUPS DU CONSEIL</u></p> <p>Le conseil rend hommage à deux anciens pompiers, Messieurs Claude Boisvert et Yvan Couture, et les remercie de leur implication au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Danville pendant plusieurs années. Ces deux anciens pompiers n'avaient pu assister à la cérémonie tenue en l'honneur des pompiers ayant œuvré au sein du service avant les années 1990. En effet, la Légion canadienne en collaboration avec Danville, Société, Histoire et Culture et la Ville de Danville ont tenu une cérémonie en l'honneur de ces pompiers au cours du mois de novembre 2018. La Ville de Danville juge important de souligner l'apport de ces anciens pompiers au service de la communauté.</p> <p>Le conseil tient également à rendre hommage à une romancière de Danville qui s'est servie des nombreuses heures passées sur les terrains de soccer pour imaginer une série de roman, dont le premier, paru récemment et bientôt diffusé en Europe : Tout ce qui compte- Tome 1.</p> <p>Madame Annie Archambault a récemment participé au Salon du livre de Montréal pour présenter son premier roman, lequel a reçu un excellent accueil.</p> <p>La Ville de Danville tient à lui souhaiter bon succès dans sa nouvelle carrière.</p>
	<p>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></p>
<p>487-2018</p>	<p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 2018 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p align="right">ADOPTÉE</p>
	<p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p>
<p>488-2018</p>	<p>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 3 décembre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 842 974.18 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale par intérim ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p align="right">ADOPTÉE</p>
<p>489-2018</p>	<p>3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 30 novembre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 30 novembre 2018 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 30 novembre 2018 telle que soumise au montant de 176 322.97 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale par intérim ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p align="right">ADOPTÉE</p> <p><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></p> <p>Je, soussignée secrétaire-trésorière par intérim de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la ville de Danville au 30 novembre 2018.</p>

	Josée Vendette, secrétaire-trésorière par intérim
 No de résolution ou annotation	3.3 Déclaration des intérêts pécuniaires – Dépôt des formulaires La directrice générale par intérim dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires à remplir par les élus pour le mois de janvier 2019.
490-2018	3.4 PG Solutions Inc. – Renouvellement des licences 2019 - Autorisation CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville utilise plusieurs logiciels comptables fournis par PG Solutions Inc.; CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler les licences relatives à ces logiciels pour l'année 2019; CONSIDÉRANT les avis de renouvellement déposés; EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU D'AUTORISER le renouvellement des licences de logiciels auprès de PG Solutions Inc. au montant de 24 334.47 \$, taxes incluses. ADOPTÉE
491-2018	3.5 Ultima Assurances – Autorisation de renouvellement - 2019 CONSIDÉRANT QUE les assurances de la Ville de Danville viennent à échéance le 31 décembre 2018; CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement reçu; CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim doit remettre à jour les listes de biens et de couverture; EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU D'AUTORISER le renouvellement des assurances de la Ville de Danville auprès d'Ultima Assurance et gestion de risques au montant de 84 926 \$, taxes en sus. ADOPTÉE
492-2018	3.6 Karine Thibault – Mandat de gestion des matières résiduelles – Autorisation de paiement CONSIDÉRANT le mandat de gestion des matières résiduelles octroyé à madame Karine Thibault pour l'année 2018; CONSIDÉRANT le rapport de suivi déposé; CONSIDÉRANT la facture numéro 18 déposée au montant de 2 872.26 \$, plus les taxes applicables; EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 18 déposée par madame Karine Thibault au montant de 2 872.26 \$, plus les taxes applicables. ADOPTÉE
493-2018	3.7 OMH Danville – Budget révisé – Acceptation CONSIDÉRANT le budget révisé de l'OMH de Danville émit en date du 13 novembre 2018; CONSIDÉRANT QUE ce budget révisé a pour objet de corriger certaines affectations effectuées au budget RAM sans que cela n'affecte la contribution de la Ville de Danville;

 No de résolution ou annotation	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,</p> <p>IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le budget révisé de l'OMH de Danville daté du 13 novembre 2018.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>3.8 Office municipal d'habitation des Sources – Délivrance des lettres patentes – 1^{er} janvier 2019</p> <p>La directrice générale par intérim dépose les lettres patentes concernant le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos et de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Danville, lequel sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p> <p>À la prochaine réunion du conseil, la Ville désignera les nouveaux représentants qui seront désignés par la Ville de Danville au sein du conseil d'administration du nouvel office.</p>
<p>494-2018</p>	<p>3.9 Facture 4FD000299 – Incendie dans un véhicule en 2009 – Annulation</p> <p>CONSIDÉRANT la facture 4FD000299 émise le 4 juin 2009;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette facture est relative à des services dispensés par le service de sécurité incendie suite à un feu dans un véhicule;</p> <p>CONSIDÉRANT l'impossibilité de recouvrer ladite facture;</p> <p>CONSIDÉRANT la prescription applicable;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ANNULER la facture 4FD000299 en date de ce jour.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>
	<p>4.1 Règlement numéro 194-2018 établissant le mode de publication des avis publics de la Ville de Danville – Avis de motion</p> <p>AVIS DE MOTION est donné par madame Nathalie Boissé à l'effet que elle-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 194-2018 établissant le mode de publication des avis publics de la Ville de Danville.</p> <p>Ce projet de règlement établit le mode de publication des avis publics de la Ville de Danville lesquels seront, à compter du 1^{er} janvier 2019, publiés sur le site internet de la Ville de Danville et sur le babillard de l'Hôtel de Ville au lieu d'être publiés dans les journaux locaux.</p> <p>Les avis publics relatifs à une demande de dérogation mineure, à une demande d'usage conditionnel et/ou de démolition continueront d'être publiés dans les journaux locaux.</p> <p>Il en est de même des avis publics d'appels d'offres qui seront publiés conformément à la loi.</p> <p>Ce projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.</p>
<p>495-2018</p>	<p>4.2 Théâtre Effet V Inc. – Ateliers interactifs</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de location déposée par Théâtre Effet V Inc. de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les besoins de location exprimés à ladite demande;</p> <p>CONSIDÉRANT les ajustements à faire à l'horaire de location;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>D'AUTORISER la directrice générale à signer un contrat de location avec Théâtre Effet V Inc. après consultation du Comité de location de salle de la Ville de Danville.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à convenir des modifications d'horaire requises pour présenter le spectacle solo proposé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>496-2018</p>	<p>4.3 Demande de location – Boutique achat Or et Argent</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de location formulée par Bijoux LK par courriel daté du 27 novembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'activité se tiendrait au presbytère de l'Église Cœur immaculée de Marie;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'activité de rachat de bijoux en or et d'antiquités pour une période de deux (2) jours sur le territoire de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p> <p>Aucun point n'est traité.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Roger Blanchette interroge le Conseil sur les opérations de déneigement lors de la tempête de la semaine dernière. Il est d'avis que le déneigement n'est pas effectué correctement et que des efforts devraient être faits par la Ville pour corriger le tout.</p> <p>En outre, il souligne l'importance que le chemin conduisant à la résidence Ferland soit ouvert en priorité en raison de sa vocation. Il s'est promené sur le territoire et se dit en mesure de constater que le déneigement ne se fait pas selon ce qu'il ferait.</p> <p>Monsieur le Maire lui explique qu'il a lui-même circulé sur plusieurs routes afin de valider le déneigement et qu'il a été en mesure de constater que celui-ci était effectué. Il est certain que toutes les routes ne peuvent être déneigées instantanément et qu'une priorisation doit être effectuée.</p> <p>Monsieur Pierre Dion du Chemin de la Vallée prend la parole pour indiquer que le chemin de la Vallée est ouvert en dernier et que lors de la dernière tempête, il a été ouvert à 10 heures, le matin, alors qu'il est en droit de s'attendre à ce que le Chemin de la Vallée soit ouvert plus tôt le matin.</p> <p>Monsieur Germain Ducharme demande si les travaux d'aqueduc et d'égouts du Domaine Lodge se feront tels que prévus. La directrice générale par intérim lui répond que le dossier suit son cours, mais qu'elle n'a pas eu le temps d'y travailler encore beaucoup. Le conseil a d'ailleurs inscrit ces travaux au budget de 2019. Monsieur le maire indique que la Ville est toujours dans l'attente de la demande de subvention déposée dans le cadre du programme Primeau et que nous allons relancer le ministère en janvier 2019.</p> <p>Monsieur Alain Roy, directeur du service d'incendie prend la parole pour expliquer les augmentations de sorties entre 2017 et 2018. Il parle également des fausses alarmes et du souhait du service de modifier la réglementation pour qu'un constat d'infraction soit émis dès la deuxième fausse alarme, car il constate que certains ne se soucient pas d'engendrer des déplacements inutiles des pompiers en raison des fausses alarmes.</p>
	<p>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</p>
<p>497-2018</p>	<p>6.1 Analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable – Autorisation de demande de prix et de dépôt de demande d'aide financière</p> <p>CONSIDÉRANT le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection RPEP (RLRQ, Q-2, r. 35.2) adopté le 16 juillet 2014 et entré en vigueur le 14 août 2014;</p>



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce règlement remplace le Règlement sur le captage des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement impose aux municipalités de réaliser une étude de vulnérabilité de leur site de prélèvement en conformité avec les règles édictées dans le Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette étude doit être réalisée avant 2021;

CONSIDÉRANT le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) mise en place pour financer ces études à raison de 50% ou de 75 % suivant ce qu'applicable;

CONSIDÉRANT l'importance de déposer une demande d'aide financière en vertu de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à demander des prix auprès de fournisseurs pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité de la source d'eau potable de la Ville de Danville;

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une demande d'aide financière en vertu du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), volet 1.

ADOPTÉE

498-2018

6.2 Eaux secours – Demande de reconnaissance du droit de l'eau

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats ;

CONSIDÉRANT QU'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population ;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Danville puisse obtenir le titre de «communauté bleue»;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville reconnaît l'importance que sa population de même que la population des autres municipalités canadiennes bénéficient d'eau en quantité suffisante et ait accès à des services d'assainissement adéquats;


EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Ginette Pinard
IL EST RÉSOLU QUE


La Ville de Danville reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est primordial pour tout citoyen résidant au Canada, et par conséquent,


La Ville de Danville demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives ;


Que la Ville de Danville fasse des efforts pour réduire l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique dans ses édifices ou lors d'activités de la Ville.

Que la Ville de Danville dépose sa candidature pour être reconnue comme communauté bleue.

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>6.3 Avis législatif – Rejets d’effluents des installations de traitement des eaux potables – Loi sur les pêches - Information</p> <p>La directrice générale dépose un avis législatif portant sur les rejets d’effluents des installations de traitement des eaux potables et la Loi sur les pêches émis par Environnement et Changement climatique Canada en date du 19 novembre 2018.</p> <p>Le tout est soumis à titre d’information.</p>
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p> <p>Aucun point n’est traité.</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p>
<p>499-2018</p>	<p>8.1 Programme d’aide financière pour la préparation aux sinistres – Autorisation de dépôt d’une demande d’aide financière – Volet 1 et volet 2</p> <p>CONSIDÉRANT le Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Danville souhaite se prévaloir du Volet 1 du Programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation au sinistres en actualisant son plan de sécurité civile existant;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite également se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière afin de soutenir des actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures proposées pour respecter la nouvelle réglementation;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire poursuivre les actions débutées pour préparer sa population à un éventuel sinistre;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PRÉSENTER une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme;</p> <p>DE PRÉSENTER une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme;</p> <p>DE S’ENGAGER à respecter les conditions dudit programme pour les deux volets afin de réaliser les actions décrites auxdits formulaires;</p> <p>DE S’ENGAGER à investir une somme équivalente aux subventions reçues pour la réalisation des actions prévues aux volets 1 et 2 dudit programme.</p> <p>D’AUTORISER la directrice générale par intérim, Josée Vendette, à signer pour et au nom de la Ville de Danville les formulaires d’aide financière pour les volets 1 et 2 dudit programme tout en attestant que les renseignements inclus auxdits formulaires sont exacts.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>500-2018</p>	<p>8.2 SUMI – Planche de sauvetage gonflable – Autorisation d’achat</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville participe au projet SUMI pour le territoire de la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour compléter ses équipements, le service de sécurité incendie recommande l’achat d’une planche de sauvetage gonflable;</p> <p>CONSIDÉRANT la soumission reçue;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'achat d'une planche de sauvetage gonflable et de ses équipements suivant la soumission de P.E.S. Canada Inc. datée du 19 novembre 2018 au prix de 2 508 \$, plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>8.3 Rapport d'activités du service de sécurité incendie – Novembre 2018</p> <p>La directrice générale dépose le rapport du service de sécurité incendie du mois de novembre 2018.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>8.4 Compilation des interventions 2017-2018</p> <p>La directrice générale dépose la compilation des interventions pour les années 2017 et 2018 du service de sécurité incendie de la Ville de Danville.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p>
<p>501-2018</p>	<p>9.1 Demande de soutien aux Cercles des Fermières – ville de Mirabel</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'appui aux cercles des Fermières formulée par la Ville de Mirabel en date du 20 novembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville reconnaît les bienfaits de l'existence de ces cercles au sein de la communauté;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville soutient déjà son cercle des Fermières local;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE RÉITÉRER le soutien de la Ville de Danville au Cercle des Fermières de Danville et,</p> <p>D'INVITER les municipalités du Québec à soutenir les Cercles de Fermières présents sur leurs territoires.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>502-2018</p>	<p>9.2 Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Fiesta de Noël</p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources pour participer à leur Fiesta de Noël le mercredi, 12 décembre 2018 à 17h30 au Club de Golf Royal Estrie à Asbestos;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACHETER un billet pour participer à la Fiesta de Noël de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources et,</p> <p>DE DÉLÉGUER monsieur Simon Chênevert pour représenter la Ville de Danville à cet évènement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Richard Letendre constate que les armoiries de la Ville apparaissant sur la papeterie officielle ne sont pas les bonnes. Il faudrait prendre les dispositions pour les faire corriger.</p> <p>Des démarches seront faites en ce sens et le signe des Fleurons du Québec sera retiré à compter du 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Il confirme également que l'affiche relative aux travaux sur le pont Craig a été déplacée et qu'il n'y a plus de danger pour les piétons circulant sur la rue Craig.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Monsieur Dion reprend la parole pour indiquer au conseil qu'il apprécierait avoir un retour d'appel lorsqu'il laisse un message sur la boîte vocale des travaux publics. Même s'il a laissé plusieurs messages, il n'a eu aucun retour.</p> <p>Monsieur le maire indique que les dispositions seront prises pour que les appels soient retournés.</p>
	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>La directrice générale par intérim résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p>
	<p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Les rapports pour le mois de novembre de messieurs Michel Plourde, Simon Chênevert, Daniel Pitre, Jean-Guy Dionne, Jean-Guy Laroche et de mesdames Ginette Pinard et Nathalie Boissé sont déposés.</p> <p>Chacun des élus souligne les points marquants de leur rapport respectif.</p> <p>Madame Ginette Pinard informe la population sur les démarches du comité de travail mis en place dans le cadre de l'étude d'opportunité de création d'une nouvelle ville. Elle informe la population sur les travaux en cours et les consultations qui auront lieu en début d'année 2019.</p> <p>Elle tient à rassurer la population sur le fait que l'étude se fera en les consultant.</p>
	<p>12.0 VARIA</p> <p>Aucun point n'est traité.</p>
	<p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>Le maire et les conseillers font état des événements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 17 décembre 2018 à 19 heures.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Roger Tremblay demande s'il y aura des rencontres de citoyens avant le dépôt du rapport d'opportunité de création d'une nouvelle ville.</p> <p>Monsieur le maire indique que des rencontres seront tenues afin d'écouter la population sur les appréhensions et les avantages d'un tel processus. Madame Pinard ayant expliqué les travaux du comité de travail sur le sujet, il rappelle que le but est d'étudier la question et de voir quels sont les meilleures opportunités pour les Villes afin de bonifier les services dispensés aux citoyens.</p> <p>Monsieur Tremblay demande quel sera le nom de la Ville? Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique qu'assurément les villes se sont déjà entendues sur le fait que le nom ne sera pas Asbestos. Pour le reste, il n'y a aucune décision de prise.</p> <p>Les Villes ont déjà convenu de faire des séances de consultation et d'information avant le dépôt du rapport et après le dépôt de celui-ci. Dès janvier, des dates de rencontres seront annoncées.</p> <p>Monsieur Roger Blanchette reprend la parole pour demander s'il est nécessaire que le chargement de la neige soit fait de jour plutôt que de soir? Il serait probablement moins dangereux de le faire de soir alors que dans le jour, cela engendre plusieurs problématiques en raison du flot de circulation. Monsieur le Maire, Michel Plourde, répond qu'il faut prendre en considération les dispositions de la convention collective et les heures effectuées pour éviter, si possible, le paiement de temps supplémentaire.</p> <p>Madame Louise Joyal prend la parole pour indiquer qu'elle est conductrice d'autobus et qu'elle est en mesure de constater que le déneigement est bien effectué sur plusieurs artères de la Ville.</p>

 No de résolution ou annotation	Monsieur Dion réitère qu'il s'attend à ce que le Chemin de la Vallée soit déneigé à des heures acceptables pour ses usagers.
	MOT DE FERMETURE Le maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour.
503-2018	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE LEVER l'assemblée à 20 h 46.

ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

 Michel Plourde, maire

 Me Josée Vendette
 Directrice générale par intérim